



ASSOCIATION DES GROUPEMENTS
ET ORGANISATIONS ROMANDS
DE L'AGRICULTURE

Département fédéral des finances DFF
Bundesgasse 3
3003 Berne

Par mail à ep27@efv.admin.ch

Lausanne, le 7 mai 2025

Programme d'allégement budgétaire 2027

Madame, Monsieur,

Le 29 janvier dernier, le Conseil fédéral a mis en consultation l'avant-projet de loi fédérale sur le programme d'allégement budgétaire 2027. Dans ce cadre-là, AGORA se permet de faire part de ses remarques.

De manière générale, nous ne remettons pas en cause l'un des principes régissant notre pays, soit le fait d'avoir des finances publiques saines et équilibrées. De ce fait, l'existence même d'un programme d'allégement n'est pas remis en cause. Toutefois, et la nuance est essentielle, nous estimons injuste que cet effort soit porté, qui plus est de manière disproportionnée, par le secteur agricole. Tout ceci, alors que les dépenses fédérales en faveur de l'agriculture sont les seules à ne pas avoir connu d'augmentation ces vingt dernières années. Nous nous opposons donc clairement aux différentes coupes prévues directement ou indirectement dans le secteur agricole, coupes qui ne feraient que prêter encore plus le revenu des familles paysannes suisses.

En complément de ce principe général, nous nous permettons de revenir sur les mesures suivantes :

Réduction des dépenses en faveur de la qualité et des ventes (1.5.17)

La vente des produits agricoles représente environ 80% du chiffre d'affaires annuel du secteur agricole suisse. De plus, contrairement aux paiements directs qui sont relativement stables d'une année à l'autre, il existe une réelle variabilité à la hausse comme à la baisse sur ces quatre cinquièmes. De ce fait, et alors que le revenu horaire des familles paysannes suisses reste toujours inférieur au revenu comparable régional, il est important de maintenir cet important instrument qui a fait ses preuves par le passé et a été régulièrement soutenu par le Parlement, à l'image des récentes décisions en faveur de la promotion des vins suisses.

→ Rejet de la mesure

Réduction de l'aide indirect à la presse (2.11)

En tant que faîtière romande d'un secteur relativement petit, AGORA est pleinement consciente de l'importance de maintenir une presse régionale et associative de qualité. Le risque à terme serait que la réduction prévue ne condamne l'existence d'une presse agricole romande de qualité. Nous ne pouvons donc pas l'accepter.

→ Rejet de la mesure

Suppression des contributions à l'élimination (2.14)

Les contributions à l'élimination jouent un rôle dans le cadre de la lutte contre les épizooties. La prévention de ces dernières est une tâche de l'Etat alors que les risques liés à leur propagation ne doivent pas être négligés. Par ailleurs, nous rappelons ici que cette mesure d'économie se monterait à CHF 48,5 millions alors que les contributions sont financées pour CHF 50 millions au maximum par les recettes de la mise aux enchères des contingents d'importation de viande (2.29). Il est donc paradoxal de proposer dans un programme d'allègement de supprimer une mesure de coûts dont le financement est assuré par la branche.

→ Rejet de la mesure

Suppression des aides à la production animale (2.28)

Alors que l'équilibre entre l'offre et la demande des différents marchés agricoles se joue souvent à quelques pourcentages près, ces aides permettent d'aplanir certaines fluctuations et spécificités saisonnières. Elles contribuent en outre à la lutte contre le gaspillage alimentaire en permettant de stocker des denrées plutôt que de les détruire en cas de surproduction temporaire.

→ Rejet de la mesure

Augmentation des mises aux enchères de contingents tarifaires (2.29)

En particulier pour les productions dont le taux d'auto-provisionnement est inférieur à 50%, la prise en charge de la production indigène dans la répartition des contingents d'importation joue un rôle essentiel. Le fait d'y renoncer en faveur d'une mise aux enchères totale des contingents rapporterait certes plus de CHF 100 millions mais pénaliserait fortement certaines productions.

→ Rejet de la mesure

Réduction à 50% du taux des contributions à la qualité du paysage (2.30)

Outre le fait que les cantons ne seront pas tous en capacité de suppléer à cette diminution d'engagement de la Confédération, créant ainsi une inégalité entre les exploitations agricoles, nous regretterions un changement des règles du jeu en cours de période. Si une modification doit intervenir, celle-ci doit être décidée de manière coordonnée avec toutes les autres dans le cadre de l'entrée en vigueur de la PA 2030.

→ Rejet de la mesure

Modification de la loi sur les subventions (2.36)

Cette mesure n'étant ni évaluée ni chiffrée, il nous est difficile d'en estimer en détails les conséquences. Cependant, il nous semble dangereux d'établir une règle arbitraire telle que proposée en limitant le soutien à 50% car, dans différentes situations, le rôle de la subvention est justement de rémunérer totalement ou en grande partie une tâche publique déléguée. Le risque est que, sinon, celle-ci ne soit pas réalisée.

→ Rejet de la mesure

Nous vous invitons à prendre en compte notre avis et nous vous adressons,
Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

AGORA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Longchamp', with a long horizontal flourish extending to the right.

Christophe Longchamp
Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Loïc Bardet', with a stylized, cursive script.

Loïc Bardet
Directeur